

Avis de suspension de la cotation

La Bourse de Tunis informe les intermédiaires en bourse et le public, que suite à la baisse de plus de 3% de l'indice TUNINDEX, la Bourse a déclenché le mécanisme d'interruption de la cotation, conformément aux dispositions de l'article 3.7 du Règlement de parquet.

A ce titre, **la cotation est suspendue pendant une heure.**

La cotation reprendra à partir de 10h16.